

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2024

A LA GRANDE SALLE DE GRANDVAUX

(Ouverture à 17h00 – Clôture à 19h30)

TABLE DES MATIÈRES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024	3
4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	3
5. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	5
6. PRÉAVIS 13/2024 - BUDGET 2025	5
7. PRÉAVIS 14/2024 - AUBERGE DU RAISIN, CULLY - DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA FAÇADE OUEST, Y COMPRIS LE TRAITEMENT DES VESTIAIRES, DU LOUNGE/SALON ET DES DEUX TERRASSES ET POUR LA CRÉATION DE DEUX NOUVELLES CHAMBRES	10
8. RAPPORT-PRÉAVIS 15/2024 - RÉPONSE AU POSTULAT DE MME A. BAEHLER BECH ET CONSORTS « POUR UN PROJET PILOTE POUR LA CULTURE DE VIGNES COMMUNALES SANS PRODUITS DE SYNTHÈSE »	13
9. PRÉAVIS 16/2024 - RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE ARBORÉ	14
10. PRÉAVIS 17/2024 - NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LES PLACES D'AMARRAGE ET D'ENTREPOSAGE À TERRE DES BATEAUX	19
11. PRÉAVIS 18/2024 - RÈGLEMENT CONCERNANT LE SERVICE DES TAXIS	21
12. COMMUNICATION 04/2024 - PLAN DES INVESTISSEMENTS 2025	22
13. COMMUNICATION 05/2024 - RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À LA PÉTITION « STOP À LA TAXE-VIGNETTE SPÉCIALE INJUSTE SUR LES DÉCHETS VERTS »	22
14. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	23
15. COMMUNICATIONS DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	26
16. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	27
17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	29

M. Loïc Desfayes, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, ainsi qu'à M. Yves Sesseli, boursier et à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par M. Thomas Cramatte du journal Le Courrier, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	MM. et Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Yves Cavin, Jean-Paul Demierre, Jean-René Gaillard, Jean-Pierre Haenni et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	49
ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S :	Mmes et MM. Anouk Arbel, Laurent Béguelin, Jonas Cuénoud, Thomas Ellis, Vivian Gaudin, Florence Gross, Jérôme Gygax, Aurélia Joly, Margaux Lambelet et Olivier Veluz	10
ABSENTE NON EXCUSÉE	Mme Elodie Griffard	1

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour du 11 novembre 2024 a été modifié.

Tous/toutes les conseillers-ères ont reçu l'ordre du jour modifié le 4 décembre 2024 comme suit :

Ajouts point

13) Communication 05/2024 - Réponse de la Municipalité à la pétition « Stop à la taxe vignette spéciale injuste sur les déchets verts ».

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé par 47 voix pour et 1 abstention.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

Les conseillers-ères ont reçu le procès-verbal. Quelqu'un a-t-il des modifications à y apporter ? Non.

Le Président passe au vote le procès-verbal. Il est accepté par 47 voix pour et 1 abstention.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Mot du Président :

➤ Visite du Préfet

La visite du Préfet a eu lieu le 4 novembre 2024. Il a vérifié les archives. C'est M. Laurent Berthet, 1er vice-Président, qui était présent.

Les échanges ont été intéressants et une soirée sympathique a eu lieu avec les représentants de la commune de Montpreveyres et notre Municipalité.

➤ **Démission de M. Olivier Veluz - PLR-ICD**

Le Président informe que le Bureau accuse réception de la démission de M. Olivier Veluz - PLR-ICD - pour le 31 décembre 2024.

➤ **Votations fédérales - 24 novembre 2024**

Le dépouillement, effectué à l'issue du scrutin, donne les résultats suivants :

Taux de participation : 56.87%

01 Objet : Aménagement des routes nationales

BULLETTINS	Rentrés	2'011
	Blancs	36
	Nuls	0
	Valables	1'975

Suffrages		
Oui	821	41.57%
Non	1'154	58.43%

Statut : refusé

02 Objet : Droit du bail - Sous-location

BULLETTINS	Rentrés	2'001
	Blancs	32
	Nuls	0
	Valables	1'979

Suffrages		
Oui	973	49.17%
Non	1'006	50.83%

Statut : refusé

03 Objet : Droit du bail - Résiliation pour besoin propre

BULLETTINS	Rentrés	2'011
	Blancs	41
	Nuls	0
	Valables	1'970

Suffrages		
Oui	994	50.46%
Non	976	49.54%

Statut : accepté

04 Objet : Financement des prestations de santé

BULLETTINS	Rentrés	2'011
	Blancs	76
	Nuls	0
	Valables	1'935

Suffrages		
Oui	860	44.44%
Non	1'075	55.56%

Statut : refusé

➤ **Prochaines votations fédérales 2025**

09 février 2025 - 28 septembre 2025 - 30 novembre 2025

➤ **Dates des prochaines séances du Conseil communal en 2025 :**

	Conseil	Heure Conseil	Bureau	Heure Bureau	Lieu séance Conseil
1	10.03.2025	20h00	27.01.2025	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
2	05.05.2025	20h00	17.03.2025	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
3	23.06.2025	20h00	28.04.2025	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
4	06.10.2025	20h00	01.09.2025	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
5	12.12.2025	17h00	28.10.2025	20h00	Salle à fixer et repas

Le Président ouvre la discussion sur les points évoqués, est-ce qu'ils soulèvent des remarques ou des questions ? Ce n'est pas le cas.

5. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Bureau vient de recevoir cet après-midi-même une interpellation groupe PSIG :
 « Devenir un dortoir à touristes ? La fermeture de la poste comme symptôme de l'érosion des services dans nos bourgs - Quelles stratégies ? »

L'interpellation sera développée au point 14 de l'ordre du jour.

Le Président demande si quelqu'un d'autre souhaite déposer un objet. Ce n'est pas le cas.

6. PRÉAVIS 13/2024 - BUDGET 2025

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. N. Potterat :

Il se réfère au rapport de la CoFin, lit les conclusions et propose **3 amendements** au préavis 13/2024, qui seront traités sous les chapitres respectifs.

Le Président précise ce qui suit :

Le conseiller/la conseillère est prié-e d'indiquer la page, le chapitre, le no. de compte, au moment de sa question

S'il y a des amendements, ils seront mis au vote à la fin des discussions sur le chapitre concerné et il y aura une discussion sur l'ensemble à la fin.

Le Président passe le budget chapitre par chapitre par rapport à la brochure :

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - P. 14-19

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

2. FINANCES - P. 20-21

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS - P. 22 à 39

La discussion est ouverte.

La Cofin propose **2 amendements** :

à la page 32 :

- 351 Bâtiments Cully - 35103 - Collège des Ruvines - Compte 35103.427.101 - Revenus locatifs - ASCL

Réduction de la recette prévue de CHF 40'000.- le faisant passer à CHF 392'800.-.

et

à la page 34

- 353 Bâtiment Grandvaux - 35301 - Ch. de Jolimont 19 - Collège du Genevrey - Compte 35301.427.01 - Revenus locatifs ASCL

Réduction de la recette prévue de CHF 40'000.- le faisant passer à CHF 402'800.-.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote **les 2 amendements** de la Cofin :

P. 32

- 351 Bâtiments Cully - 35103 - Collège des Ruvines - Compte 35103.427.101 - Revenus locatifs - ASCL

Réduction de la recette prévue de CHF 40'000.- le faisant passer à CHF 392'800.-.

C'est **accepté** à l'unanimité

P. 34

- 353 Bâtiment Grandvaux - 35301 - Ch. de Jolimont 19 - Collège du Genevrey - Compte 35301.427.01 - Revenus locatifs ASCL

Réduction de la recette prévue de CHF 40'000.- le faisant passer à CHF 402'800.-.

C'est **accepté** à l'unanimité

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

4. TRAVAUX - P. 40 à 49

La discussion est ouverte.

Mme J. Potin :

P.48 - 440.314.100 - Entretien courant - Places vertes

Remise aux normes garde-corps des Echelettes (CHF 26'300.-).

Elle a une question et des remarques.

Sa question. Elle s'est rendue sur place et a vu qu'il y a un garde-corps en bois et ensuite un garde-corps en métal. S'il y a une remise aux normes, elle pense qu'il faut les surélever. Est-ce que les deux garde-corps seront surélevés ou uniquement un seul?

M. J.-R. Gaillard, Municipal :

Le chef de service étant absent, il n'a pas pu lui répondre déjà ce lundi. Et puis il n'a pas le détail des travaux qui seront entrepris. Mais par contre, il reviendra vers elle pour la renseigner dès qu'il en saura plus.

Mme J. Potin :

On met CHF 26'300.- pour cet endroit-là, alors que ça fait des années qu'on attend que le garde-corps de la place de jeu du parking du Bougnon où on voudrait vraiment que nos enfants jouent aussi bien que dans cette charmante petite place de jeux à Aran. Et puis, est-ce qu'on ne pourrait pas trouver un arrangement moins onéreux ?

Et dans ce même registre :

Divers travaux d'entretien des arbres (Plantation, soins) (CHF 45'000.-), elle aimerait savoir où c'était, ce n'est pas précisé.

M. J.-R. Gaillard, Municipal :

Concernant la place de jeux au Bougnon, on a fait un rapport sur la sécurité des jeux des enfants et la barrière. On hésite entre changer la barrière et refaire les jeux, parce qu'il n'y en a plus un qui est aux normes. C'est en discussion.

Concernant les arbres, on a 2 platanes à Aran qui sont défectueux et qu'on veut changer. A la place des Echelettes, on va planter des arbres et on a d'autres projets sur la commune.

Il viendra vers elle dès qu'il aura plus de précisions.

Mme J. Potin :

Dernière remarque, elle trouve que ces montants sont peut-être dérisoires en comparaison avec le budget qui a été voté pour le jardin Rosalie de Constant, à Cully, où on dépense allègrement CHF 383'000.-.

Voilà sa remarque.

M. Y. Sesseli, Boursier :

Concernant les arbres, en fait, il y a pour des arbres au Vanel, dans le cadre du plan climat, la désimperméabilisation des entourages des arbres.

Il y a également :

- divers entretiens d'arbres et de nacelles pour CHF 3'000.-.
- des travaux d'entretiens des platanes et des marronniers pour CHF 5'000.-.
- des contrôles de sécurité des arbres du domaine public faits par des spécialiste pour CHF 4'000.-.
- .
- des souches à fraiser aux bouleaux qui sont le long du quai de l'Indépendance à Cully pour CHF 3'000.-.
- la replantation au fond de la plage de Moratel de 2 arbres avec 2 fosses qui doivent être remplies pour à peu près CHF 10'000.-.

Après, s'il faut aller plus dans le détail, il faut voir avec M. P. Favey.

M. S. Hope Weber :

P. 46 - Cours d'eaux, rives, port - 470 - Compte 470.314.700 - Entretien cours d'eau et plages**

A la page 48, aménagement des douches de plage à Moratel, ainsi que de 3 mains courantes pour l'accès aux plateformes - CHF 39'000.-, il lui semble qu'on avait voté un préavis qui faisait des choses

sur la plage à Moratel, et puis là, on a quelque chose qui est dans le budget. Est-ce que c'est lié, pas lié, ou est-ce que c'est venu après ?

Et puis ensuite, les divers entretiens des plages (douches, WC, bancs, accès) - CHF 23'700.-, est ce que on pourrait savoir ce qui se fait avec cet argent ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Aménagement des douches de plage à Moratel, ainsi que de 3 mains courantes pour l'accès des plates-formes. Des plates-formes ont été refaites lors des enrochements et avec l'usage on a constaté qu'il faut mettre un petit peu de sécurité pour aller dans l'eau. Donc, c'est les mêmes barrières en acier-inox qui ont été posées aux bains des Dames. Il pense que le boursier a compté assez large.

Et puis pour les divers entretiens des plages (douches, WC, bancs, accès) qui sont sur la plage de Moratel. Les douches sont inutilisables en ce moment, et puis la douche vers les WC et le container WC ne sont plus opérationnels. Donc, il y a différents aménagements, qui seront fait là-bas, qui n'étaient pas compris dans le préavis concernant les travaux des enrochements.

La Cofin propose l'**amendement** suivant à la **page 45** :

- **46 - Réseau d'égouts - Epurations - 460 Epurations - Compte 460.436.300 - Remboursement assurances**
Supprimer le revenu négatif de CHF 13'500.-

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote l'**amendement** de la Cofin :

P. 45

- **46 - Réseau d'égouts - Epurations - 460 Epurations - Compte 460.436.300 - Remboursement assurances**
Supprimer le revenu négatif de CHF 13'500.-

C'est **accepté** à l'unanimité.

5. INSTRUCTION PUBLIQUES ET CULTES - P. 50-51

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

6. POLICE - P. 52-53

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

7. SÉCURITÉ SOCIALE - P. 54-55

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

8. SERVICES INDUSTRIELS - P. 56 à 59

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur les sujets suivants :

RECAPITULATIONS DES CHARGES ET REVENUS - P. 60 à 61**TABLEAU DES CHARGES ET REVENUS SELON LA NATURE COMPTABLE - P. 62 à 63****TABLEAU DE RÉSULTAT - P. 64****TABLEAU D'ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES - P. 65****TABLEAU DES EMPRUNTS COMMUNAUX - P. 66**

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

BUDGET AU FORMAT MCH2 - P. 67 À 108

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur les sujets suivants :

BUDGET 2025 - ASSOCIATION SCOLAIRE CENTRE LAVAUX - ASCL - P. 109-116**BUDGET 2025 - ASSOCIATION POLICE LAVAUX - APOL - P. 117 à 123****BUDGET 2025 DU SDIS CŒUR DE LAVAUX - P. 124 à 126****BUDGET 2025 - ORPCi LAVAUX-ORON - P. 127 à 130**

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 13/2024 tel qu'**amendé**.

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 13/2024 de la Municipalité du 28 octobre 2024 ;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

d'approuver le budget 2025 tel que modifié.

Le récapitulatif du budget 2025 de Bourg-en-Lavaux se présente comme suit :

Recettes totales	CHF	42'372'600
Charges totales	CHF	44'024'800
Excédent de charges	CHF	1'652'200

Marge d'autofinancement positive : CHF 904'100.-

7. PRÉAVIS 14/2024 - AUBERGE DU RAISIN, CULLY - DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA FAÇADE OUEST, Y COMPRIS LE TRAITEMENT DES VESTIAIRES, DU LOUNGE/SALON ET DES DEUX TERRASSES ET POUR LA CRÉATION DE DEUX NOUVELLES CHAMBRES

Chacun-e a reçu copies des rapports de la commission des finances et de la commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande à la rapportrice de la commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

Mme Th. Brand

Elle se réfère au rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances, lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis 17/2023 comme suit :

Sous conclusions, **suppression** de la création des 2 chambres, soit :

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit de **CHF 949'000.-** TTC pour l'assainissement de la façade ouest, comprenant terrasses, lounge et vestiaires en sous-sol ~~et de CHF 216'000.- pour la création de deux chambres, soit au total un montant de CHF 1'165'000.-~~ TTC destiné à l'immeuble sis place de l'Hôtel-de-Ville 1 à Cully, abritant l'Auberge du Raisin ;

La discussion est ouverte.

M. L. Berthet :

Il est vrai qu'une vision d'ensemble est préférable à des investissements au coup par coup. Il comprend donc tout-à-fait le point de vue des 2 commissions et leur amendement. Toutefois, par expérience, il craint qu'en pratique, on ne repousse ces 2 chambres pour plusieurs années. Or, 2 chambres hôtelières de qualité seraient fort bienvenues pour étoffer l'offre au cœur de notre région Unesco où l'accès touristique est de plus en plus développé. Cet investissement de CHF 216'000.- n'est pas négligeable, mais ne lui pose pas problème, car il sera facilement rentabilisé. En mettant en attente ces 2 chambres, nous perdons un revenu supplémentaire bienvenu aussi bien pour le gérant que pour la commune.

Ainsi, il refuse cet amendement et soutient le projet de la Municipalité.

M. J. Berthet :

Il a une petite question qui lui est venue en regardant les plans. C'est par rapport à l'interaction entre la terrasse et la salle Davel. Est-ce qu'il n'y a pas des risques que le gérant du Raisin soit dérangé par les occupations de la salle Davel et les manifestations qui s'y déroulent ?

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Merci de cette question. Donc, déjà actuellement, la terrasse du Raisin est contigüe aux activités de la salle Davel et quand on regarde dans les archives, ce que nous sommes en train de faire pour pouvoir faire évoluer ce projet, on voit que cette terrasse du Raisin, en fait, a mangé le quai de déchargement qui était à disposition de la salle Davel. Donc, maintenant dans les réflexions que nous allons conduire, il y a 2 contraintes majeures à prendre en compte, c'est l'accès notamment par camions pour livrer du matériel sur scène et puis de voir comment on fait cohabiter de manière correcte une terrasse et cet accès à la salle Davel qui a été, au fond, ignoré pendant pas mal d'années. Donc, il s'agit de la terrasse qui sera à la hauteur du salon.

Mme N. Pfeiffer :

Elle rebondit sur cette considération de la salle Davel. Effectivement, la salle polyvalente, qui est mitoyenne au Raisin, contribue aussi à la vie, à l'esprit de rencontre et la convivialité, et de même que le restaurant et l'hôtel. Elle remercie la Municipale, Mme E. Marendaz Guignet, de son commentaire exemplaire. En effet, il serait souhaitable de tenir compte dans vos réflexions et notamment lors de la réalisation de ces aménagements extérieurs au bâtiment du Raisin, de respecter le cahier des charges inhérentes à la logistique d'une salle de spectacles, chargements, déchargements, entreposages ou débordements du public en l'absence d'un foyer assez grand. Que ce soit pour le spectacle, pour les sociétés locales et pour les locations qui participent à la diversité dans l'utilisation de ce lieu à vocation culturelle.

Et elle profite de dire qu'elle soutient également l'utilité d'un diagnostic global, surtout si la décision de la Municipalité va dans ce sens de garder une affectation liée à l'hôtellerie pour ce bâtiment après la fin du bail, évidemment, mais il faut une vision globale pour pouvoir se rendre compte s'il faut faire des chambres ou autre chose.

Mme V. Hill :

En fait, elle peut proposer un amendement pour ce préavis qui va dans le sens de la demande de la commission ad hoc et de la Cofin, suite à ce diagnostic global. Et en fait sur le sujet des 2 chambres, elle rejoint ce que dit Mme N. Pfeiffer, soit c'est quand on aura un diagnostic global qu'on arrivera à avoir une meilleure idée du futur de ce bâtiment et de créer ces 2 chambres.

Donc, elle propose effectivement un amendement du point 1 de ce préavis et de le changer, en fait, toujours en enlevant la création des 2 chambres et en ajoutant le crédit qui a été estimé CHF 67'500.- par Mme E. Marendaz Guignet, Municipale, en l'arrondissant à CHF 70'000.-, car il a été fait de manière assez rapide.

Donc, elle propose l'amendement suivant au point 1 :

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit de CHF 949'000.- TTC pour l'assainissement de la façade ouest, comprenant terrasses, lounge et vestiaires en sous-sol et de CHF 70'000.- TTC pour la réalisation d'un diagnostic complet sur l'état du bâtiment, soit au total un montant de CHF 1'019'000 TTC destiné à l'immeuble sis place de l'Hôtel-de-Ville 1 à Cully, abritant l'Auberge du Raisin ;

Mme A. Baehler Bech :

La proposition de Mme V. Hill est intéressante, mais elle aimerait quand même prier la Municipalité, si d'aventure l'amendement était accepté, de bien vouloir réfléchir à la proposition qui lui a été faite d'avoir une vision globale sur le devenir de ce bâtiment dans la mesure où si nous continuons dans l'idée d'avoir un restaurant, un hôtel avec ces 2 chambres, serait de bon sens. Par contre si d'aventure, d'autres pistes étaient évoquées, et bien peut-être qu'on devrait avoir d'autres perspectives.

Donc oui à cet amendement pour que cette expertise globale soit faite le plus rapidement possible parce que c'est nécessaire et urgent, mais que si un préavis revient, qu'on ne revienne pas avec un seul préavis financier, mais que ce soit assorti, peut-être, de réflexions de la Municipalité sur le devenir de ce bâtiment. Merci.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Alors effectivement on vous a bien entendu avec la Municipalité. La question qui se pose et qu'on soulève aujourd'hui de savoir si ce bâtiment va rester un restaurant, un hôtel, lui, il doute que ça devienne un jour autre chose, ça c'est une autre question. Il ne pense pas qu'on va en faire autre chose que de ce qu'il est actuellement. En fait selon l'amendement de la Cofin et de la commission ad hoc, les CHF 949'000.- d'entretien rapportent zéro, vous allez dire c'est normal c'est indispensable, mais les CHF 216'000.- rapporteraient quelque chose, soit 7,5% du chiffre d'affaires

tout de suite, puisque tenancier est au pourcentage. Les CHF 216'000.- pour les chambres ne vous intéressent pas ok, mais c'est la seule chose dans ce préavis qui pourrait rapporter quelque chose tout de suite à la commune.

Après à vous de décider !

La parole n'est plus demandée, Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote **l'amendement** de la commission ad hoc et de la commission des finances :

Sous conclusions, le point 1, la création de 2 chambres est supprimée, il devient :

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit de CHF 949'000.- TTC pour l'assainissement de la façade ouest, comprenant terrasses, lounge et vestiaires en sous-sol destiné à l'immeuble sis place de l'Hôtel-de-Ville 1 à Cully, abritant l'Auberge du Raisin ;

C'est **accepté** par 40 voix pour, 7 contre et 1 abstention.

Le Président passe au vote **l'amendement** de Mme V. Hill :

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit de CHF 949'000.- TTC pour l'assainissement de la façade ouest, comprenant terrasses, lounge et vestiaires en sous-sol et de CHF 70'000.- TTC pour la réalisation d'un diagnostic complet sur l'état du bâtiment, soit au total un montant de CHF 1'019'000 TTC destiné à l'immeuble sis place de l'Hôtel-de-Ville 1 à Cully, abritant l'Auberge du Raisin ;

C'est **accepté** par 36 voix pour, 9 contre et 3 abstentions.

Il passe au vote le préavis 14/2024 tel que **modifié**.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAUAUX

Vu le préavis N° 14/2024 de la Municipalité du 28 octobre 2024 ;

Où le rapport de la Commission des finances et de la Commissions ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 47 voix pour et 1 voix contre

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit de CHF 949'000.- TTC pour l'assainissement de la façade ouest, comprenant terrasses, lounge et vestiaires en sous-sol et de CHF 70'000.- TTC pour la réalisation d'un diagnostic complet sur l'état du bâtiment, soit au total un montant de CHF 1'019'000 TTC destiné à l'immeuble sis place de l'Hôtel-de-Ville 1 à Cully, abritant l'Auberge du Raisin ;
2. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les Communes (LC).

8. RAPPORT-PRÉAVIS 15/2024 - RÉPONSE AU POSTULAT DE MME A. BAEHLER BECH ET CONSORTS « POUR UN PROJET PILOTE POUR LA CULTURE DE VIGNES COMMUNALES SANS PRODUITS DE SYNTHÈSE »

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. B. Duboux :

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le rapport-préavis 15/2024 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme A. Baehler Bech :

Elle tient à dire qu'aux noms des postulants, nous regrettons très sincèrement, voire même nous déplorons que ce projet pilote n'ait pas été accepté et que la Municipalité refuse de lui donner suite. Nous constatons, aussi avec un petit peu de désolation quand même, que les raisons invoquées pour justifier ce refus sont relativement peu étayées, peu chiffrées et relativement peu convaincantes. Cependant, il faut dire que malgré ce refus, la Municipalité propose un certains nombres de mesures que nous considérons aller dans le bon sens. C'est un petit pas dans la direction. Donc, de créer par exemple une surface, jusqu'en 2026, de 15'000 m² qui seraient cultivés en bio, et de faire une cuvée spéciale avec les raisins récoltés sur cette parcelle, nous trouvons que c'est une excellente mesure et nous y souscrivons.

Nous serons cependant très attentifs à la mesure 6, à savoir suivi et rapport annuel des mesures, dans la mesure où ce petit pas dans la direction doit être étayé de chiffres, de remarques et de réflexions pour savoir quel sera le devenir de notre patrimoine viticole.

Donc, elle remercie d'accepter la réponse qui présente quelles mesures qui vont dans notre bon sens même si sur le fond la réponse est insatisfaisante.

M. J.-R. Gaillard, Municipal :

De dire que notre réponse est minimaliste et pas étayée certes, mais la Municipalité se doit de faire un petit essai qui représente la production des bouteilles communales. Dans le contexte actuel de marché, on vit une très grave crise viticole sans précédent. Chaque année, on perd 1% de consommation et il rappelle que la commune vend 80% de raisins et de vrac, et aujourd'hui, dans ces secteurs de marchés de la bio dynamisation, ce n'est pas valorisé. Il rappelle que la culture raisonnée a un meilleur bilan carbone, ça c'est un aparté, mais on sera tout heureux de venir avec des chiffres plus étayés, comme vous le relevez, en faisant cet essai.

Aussi, si vous avez l'occasion de discuter avec M. L-Ph. Bovard. Il a fait pendant 12 ans une culture en biodynamie et bio et il a renoncé en 2013. Il a fait cela de 1999 à 2013 avec des éminents, comme Marie-Thérèse Chappaz et le domaine de la Côte, et il est aujourd'hui à renoncer, car il avait beaucoup de soucis avec la gestion de l'enherbement et la qualité de ses vins n'était pas à ses attentes et aussi les baisses significatives de récoltes.

Cependant, nous reviendrons vers vous en 2025 pour faire une analyse de viabilité des vignobles communaux et de l'évolution, parce que c'est clair que c'est là qu'on doit parler de ça aussi qui, il pense à l'avenir, sera un gros souci à Lavaux pour la pérennité de nos entreprises viticoles.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe maintenant au vote le rapport-préavis 15/2024 tel que **présenté**.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le rapport-préavis N° 15/2024 de la Municipalité du 4 novembre 2024 ;

Ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 43 voix pour et 5 abstentions

de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de Madame Anne Baehler Bech et consorts « Pour un projet pilote pour la culture de vignes communales sans produits de synthèse » **et de le classer.**

9. PRÉAVIS 16/2024 - RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE ARBORÉ

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande à la rapportrice de la commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

Mme J. Potin :

Elle se réfère au rapport de la Commission ad hoc, lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis 16/2024.

Les 2 amendements proposés **au règlement** sont :

Art. 6 :

En cas de danger sécuritaire imminent, la Municipalité peut autoriser un abattage immédiat. La situation de l'arbre et son état sécuritaire sont documentés pour permettre d'ordonner la réalisation d'une planification compensatoire selon l'art. 8 du présent règlement. Les dispositions de l'art. 3 al. **3 (et non 6)** sont réservées.

Art. 11, alinéa 2 :

Le texte de l'alinéa 2 devient :

²L'entretien du patrimoine arboré est à la charge des propriétaires. Cependant, lorsque l'entretien devient **particulièrement** onéreux et que la Municipalité s'oppose à l'enlèvement de ce patrimoine, **la Municipalité peut soutenir par une subvention les propriétaires concernés.**

La discussion est ouverte.

M. B. Rufi :

Est-ce que dans le cadre de ce règlement, il est tenu un inventaire des arbres et que ça été mis en place au départ, mais pas finalisé. Est-ce qu'un inventaire des arbres est tenu au niveau de la commune ?

M. J.-Y Cavin, Municipal :

Effectivement, on avait commencé un inventaire qui n'était pas complètement exhaustif puisqu'il visait à identifier des arbres qui pouvaient être d'importance communale et des arbres qui pouvaient être d'importance cantonale. Et les arbres qui ne correspondaient à aucune de ces catégories n'étaient portés à aucun inventaire. Ce qui est logique.

Aujourd'hui, on a cet inventaire qui est toujours disponible sur le géo portail communal, donc qui est disponible en ligne, où on voit donc effectivement tous ces arbres. Les arbres qui sont à l'inventaire cantonal, eux sont non seulement dans notre géo portail, mais ils sont aussi dans le géo portail cantonal.

Donc, on a aujourd'hui une vision assez claire des arbres qui sont importants dans la commune.

Ça répond à la question ?

M. B. Rufi :

Non par rapport à la réponse. Il a un complément à sa question par rapport à la réponse. Dans le cadre de ce travail qui a été effectué par les services de la commune, certaines oppositions ont été relevées du fait qu'il y avait des erreurs. Alors, qu'en est-il, parce que si on a un inventaire qui est sur le site avec des erreurs dont on ne tient pas compte, puisqu'il n'y a pas eu de réponse aux oppositions. Qu'en est-il vraiment ?

M. J.-Y Cavin, Municipal :

C'est une bonne question pour l'inventaire, mais comme aujourd'hui, on vous propose d'adopter non pas un plan, mais un règlement, les oppositions qui ont été formées dans le cadre cette identification et de cet inventaire, en fait, elles deviennent caduques, c'est-à-dire qu'on ne dépose pas un plan qui est contraignant et qui a force de loi par rapport à ça. Donc, dans le cadre légal actuel, on n'a qu'un règlement.

Aujourd'hui, s'il y a des erreurs sur notre géo portail, vous pouvez sans autre écrire au service de l'urbanisme et on corrigera les erreurs, mais il n'y a pas d'implication légale quelconque au fait que ces arbres sont sur notre géo portail ou pas. Les arbres qui sont sur le géo portail ne sont pas plus ou moins protégés que ceux qui n'y sont pas, hormis les arbres d'importance cantonale.

Or, aujourd'hui, la vision qu'il y avait à la base, avant la publication de nouvelle loi cantonale, c'était que les communes devaient faire tous ses inventaires, puis identifier des catégories d'arbres, soit des arbres sans importance, des arbres d'importance communale et des arbres d'une importance cantonale. C'est pour ça qu'on avait fait cet inventaire et puis qu'on était parti sur un plan accompagné de son règlement avec cette distinction.

La loi, entretemps, a été adoptée et elle ne comprenait plus du tout cette disposition et du coup, c'est pour ça que pour nous, il n'y avait plus d'intérêt à mettre à l'enquête un plan et puis à approuver ce plan aujourd'hui. Donc, ce jour, vous n'approuvez pas un plan et la protection d'objets, soit ces arbres sur un plan. Ces arbres sont, actuellement, tous protégés par la loi cantonale.

Aujourd'hui, ce règlement sert à préciser, comme c'est écrit dans le préavis, des dispositions de la loi et puis des marges de manœuvre que peut avoir la commune par rapport à l'application de la loi cantonale.

M. G. Dana :

Il présente un amendement pour ce préavis 16/2024. Son amendement peut compléter ce qu'a dit M. B. Rufi, on passe d'un inventaire à un registre. S'il a fait cet amendement en début de cette semaine seulement, c'est parce que le Canton met à disposition une loi qui est valable depuis le 1^{er} janvier 2023, mais qui serait un règlement d'application qui est valable depuis le 1^{er} juillet 2024 et que le service de l'urbanisme et M. J.-Y. Cavin, Municipal, ont très bien su le rendre communal. Mais, il y a aussi à disposition des communes un règlement type et ce règlement type, il a bougé passablement et sensiblement en quelques mois et ont été ajoutés à ce règlement type 2 éléments qu'il trouve assez importants.

Le premier traite des arbres morts. Comme vous le savez la quasi-totalité des arbres qui sont éliminés hors mise à l'enquête, sont des arbres morts sur pied. Ils sèchent suite aux sécheresses et aux canicules. Donc ces arbres ne vont pas bien et il n'y a rien dans notre règlement qui précise quelle est l'inscription et l'avenir de ces arbres morts. C'est pour cela qu'il propose de modifier dans ce sens l'art. 7 du règlement de la commune, et il a pris mot pour mot ce que nous donne le Canton. Il n'y a pas un mot qui est en plus.

Deuxièmement, le Canton a aussi essayé de faire ce qu'il appelle le registre des arbres, ce n'est pas un inventaire. Cette fois, c'est un registre, on va dire, il y a un arbre ici, tout d'un coup, il n'est plus là, il a été scié ou il est tombé, comme le peuplier vers le terrain de foot, il y a un an, un très grand peuplier qui est tombé et on n'en a aucune trace aujourd'hui. Donc il n'y a pas de registre. Par conséquent, avoir un registre, ça permet d'avoir une situation claire, un arbre est là, un arbre n'est plus là, un arbre est compensé.

Donc, il reprend aussi mot pour mot ce que nous propose le Canton au niveau du registre, c'est donc de tenir un registre de la situation de ces arbres.

Et voilà les 2 objets traités dans son amendement, soit

Ajout au titre de l'art. 7 :

Art. 7 Arbres endommagés ou tombés lors d'événement naturels, arbres morts ou secs
et

ajout des alinéa 3 et 4:

³La Municipalité peut autoriser l'abattage d'un arbre mort ou sec selon l'art.6 du présent règlement.

⁴La situation de l'arbre mort ou sec et son état sécuritaire sont documentés par des photographies pour permettre d'ordonner la réalisation d'une plantation compensatoire selon l'art. 8 du présent règlement.

Art. 9, al. 2 :

Ajout :

²La Municipalité tient un registre **contenant les éléments du patrimoine arboré supprimés**, les plantations compensatoires, **ainsi que des mesures de compensation alternatives, avec leurs coordonnées**. Elle transmet les données relatives aux suppressions et plantations compensatoires effectuées sur des surfaces agricoles au service cantonal compétent.

M. J.-Y. Cavin, Municipal :

Il se permet juste de donner son avis, puisqu'on a reçu trop tard l'amendement pour que ce soit celui de la Municipalité, donc ce ne sera que son modeste avis. Il ne doute pas que ses collègues le corrigeront s'ils jugent que cet avis ne correspond pas à leur avis.

La disposition proposée, pour à l'art. 7, alinéa 3, donc tel qu'elle est rédigée, est une disposition qui sert à autoriser la Municipalité à appliquer l'art. 6 dans le cadre d'un arbre mort, donc l'art. 6 est une disposition d'abattage immédiat quand un arbre est mort. Aujourd'hui, dans la loi, il est protégé par l'art. 14 de la LPrNP, donc s'il protège un arbre, c'est sa condition, sa définition d'arbre, ce n'est pas son état d'être vivant, d'être mort ou d'être à moitié mort ou d'être ce que vous voulez, du moment que l'on définit que c'est un arbre, il est protégé par l'art. 14 de la LPrNP. S'il représente un danger sécuritaire imminent, il peut être abattu immédiatement selon la disposition de l'art. 6, après autorisation de la Municipalité évidemment. Donc cet alinéa 3 permet d'appliquer également cette disposition d'abattage immédiat. Lui, personnellement, il la trouve peu intéressante, parce que c'est rare qu'un arbre meure de façon immédiate et qu'il représente tout d'un coup un danger immédiat, sauf si cela arrive dans le cadre de l'art. 7, c'est-à-dire des arbres endommagés par des événements

naturels. Normalement, quand un arbre est en train de mourir, on le voit venir et ce n'est pas au moment où il meurt qu'il devient tout d'un coup ultra dangereux en quelques heures et qu'il faut que la Municipalité utilise cette disposition. Donc cet alinéa n'est pas forcément utile aujourd'hui dans le règlement actuel.

La situation de l'arbre mort, ça c'est l'alinéa 4, n'est pas utile non plus à son sens puisque pour toute demande d'abattage tel que décrit aux art. 4 et 5, à l'alinéa 1 de l'art. 5, on doit procéder à toute une requête, qui comprend effectivement, des photos, l'essence, la hauteur, etc. Cette disposition s'applique à un arbre vivant ou mort, peu importe, elle s'applique lorsqu'il y a une demande d'abattage.

Ensuite, la réalisation de la plantation compensatoire à l'art. 8 du présent règlement, encore une fois s'applique peu importe l'état de l'arbre. Donc, ces 2 dispositions alinéa 3 et 4 sont totalement légalement acceptables dans ce règlement. Elles n'apportent pas spécialement d'intérêt hormis, si on veut, l'intérêt pédagogique que ça pourrait présenter, parce qu'on pourrait dire « voilà les arbres morts, en fait, on peut les abattre parce qu'ils ne sont pas protégés par la loi ». C'est faux, ils sont protégés par la loi. Maintenant, si on veut faire de la pédagogie, on le peut tout à fait.

Ensuite l'art. 9, si vous voulez amender le règlement, alors, il propose déjà de corriger la faute d'orthographe à l'alinéa 2 « *la Municipalité tient un registre contenant **des** éléments du patrimoine arboré* » et puis, il propose aussi de supprimer « *ainsi que des mesures de compensation alternatives, avec leurs coordonnées* » pour la raison que, dans le règlement type du Canton, il y a toute une série de dispositions sur ces mesures de compensations alternatives que la Municipalité n'a pas jugé pertinentes d'inclure dans son propre règlement.

Il l'explique rapidement. Si quelqu'un fait une demande d'abattage, mais qu'il n'est pas capable de replanter un arbre, il peut dire, « je ne veux pas remettre un arbre, mais je veux mettre un étang ». Voilà, une mesure de compensation alternative. Nous, on s'est dit si que si quelqu'un fait une demande de ce type-là, on va voir qu'effectivement que quelqu'un abat un chêne, on ne sait pas de quelle taille, et puis il va construire un étang, on ne sait pas de quelle taille aussi, et puis est-ce qu'un étang de 10 m² ça vaut un chêne de 50 ans ou de 100 ans, et puis est-ce que cet étang doit être de telle manière.

Pour nous, ça commençait à être le début de la fin de comprendre comment est-ce qu'on devait l'appliquer après un tel règlement. Donc, on a décidé de proposer une grande simplification et de supprimer toutes ces mesures de compensations alternatives. Donc, elles ne figurent pas du tout dans tout le reste du règlement, si vous avez regardé.

Donc, il propose aussi, si vous voulez accepter cet alinéa 2, de supprimer cette mention « *ainsi que des mesures de compensation alternatives, avec leurs coordonnées.* » pour éviter que des gens viennent nous dire « en fait, j'aimerais bien mettre un étang à la place de cet arbre » et puis qu'on ne sache pas quoi vraiment leur dire.

Le registre « *contenant des éléments du patrimoine arboré supprimés* », il est effectivement intéressant dans la mesure où il peut s'écouler un temps indéfini, mais normalement quand même relativement rapide, entre la suppression d'un arbre et puis la plantation compensatoire, parce que la plantation compensatoire, elle est forcément inscrite au registre tel que c'est prévu dans l'art. 9, tel qu'indiqué dans le règlement. Mais c'est vrai qu'il n'est pas prévu que ces plantations compensatoires mentionnent ce qu'elles remplacent. Donc, ça permettrait de conserver une forme de lien et puis techniquement pour nous, on va continuer à gérer ces plantations compensatoires comme on le fait aujourd'hui avec notre géo portail et avec l'indication de cette plantation compensatoire, avec quelle essence, etc. On peut tout à fait techniquement rajouter une couche, dire quel est cet arbre, cet arbre n'existe plus, c'est la couche des arbres abattus ou des arbres disparus. Si on veut garder une trace, ça demandera quelques efforts supplémentaires de la part du service de l'urbanisme, mais il pense que c'est acceptable en terme charge de travail.

Et donc, cette disposition, encore une fois, elle est intéressante dans un sens de l'aspect historique et dans une vision de l'évolution du patrimoine arboré, elle n'est pas indispensable au

fonctionnement puisqu'en fait, nous le registre qu'on va tenir, c'est le registre des plantations compensatoires. Evidemment, ce n'est pas le registre des arbres qui sont morts.

Est-ce que c'est clair par rapport à la question ?

Il précise que ces dispositions sont totalement utilisables et applicables, mais que les 2 premières ne sont pas utiles dans le règlement actuel et que l'alinéa 2 de l'art. 9 a son utilité dans une vision historique, mais n'a pas d'utilité dans le cadre de la préservation du patrimoine arboré de la commune.

M. G. Dana :

Il remercie le Municipal, M. J.-Y. Cavin, pour ses précisions. Il apprécie beaucoup le côté pédagogique parce qu'il pense qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui vont lire les 24 pages de la loi, et si le côté pédagogique est repris dans les impeccables 6 pages du règlement communal, c'est un grand plus. Après un registre qui est complet, c'est très utile. Un registre qui dit « voilà il y a eu un étang, on ne va pas juger la taille de l'étang et s'il remplace un chêne ou est-ce qu'il est trop petit, trop grand ». Il trouve que c'est utile qu'on ait un registre. Un registre, c'est quelque chose qui reste et qui permet aussi d'avoir un historique comme cela a été dit. Et, en effet, ça sera un peu de travail pour Mme N. Schmied, cheffe du service de l'urbanisme, mais il pense qu'on a le droit d'avoir un registre pour les arbres. Ils sont dans pas mal d'articles du PEC, mais ils sont extrêmement utiles.

M. J.-Y. Cavin, Municipal :

Il demande à M. G. Dana s'il est d'accord de modifier son amendement en supprimant « *des mesures de compensation alternatives, avec leurs coordonnées* » qui n'existent pas dans le règlement et qui n'ont aucun sens ?

M. G. Dana :

Il donne son accord pour cette modification à l'art. 9, alinéa 2, qui devient :

²La Municipalité tient un registre contenant des éléments du patrimoine arboré supprimés et les plantations compensatoires. Elle transmet les données relatives aux suppressions et plantations compensatoires effectuées sur des surfaces agricoles au service cantonal compétent.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au **vote** les deux amendements proposés par la **commission ad hoc** :

Art. 6, alinéa 3 :

En cas de danger sécuritaire imminent, la Municipalité peut autoriser un abattage immédiat. La situation de l'arbre et son état sécuritaire sont documentés pour permettre d'ordonner la réalisation d'une planification compensatoire selon l'art. 8 du présent règlement. Les dispositions de l'art. 3 al. 3 (et non 6) sont réservées.

C'est **accepté** par 47 voix pour et 1 abstention.

Art. 11, alinéa 2 :

Le texte de l'alinéa 2 devient :

²L'entretien du patrimoine arboré est à la charge des propriétaires. Cependant, lorsque l'entretien devient **particulièrement** onéreux et que la Municipalité s'oppose à l'enlèvement de ce patrimoine, **la Municipalité peut soutenir par une subvention les propriétaires concernés.**

C'est **accepté** par 45 voix pour et 3 abstentions.

Le **Président** passe au **vote** les 4 amendements proposés par **M. G. Dana** :

Ajout au titre de l'art. 7 :

Art. 7 Arbres endommagés ou tombés lors d'événement naturels, **arbres morts ou secs**

et

ajout des alinéa 3 et 4 :

³La Municipalité peut autoriser l'abattage d'un arbre mort ou sec selon l'art. 6 du présent règlement.

⁴La situation de l'arbre mort ou sec et son état sécuritaire sont documentés par des photographies pour permettre d'ordonner la réalisation d'une plantation compensatoire selon l'art. 8 du présent règlement.

C'est **accepté** par 21 voix pour, 20 contre et 7 abstentions.

Art. 9, al. 2 :

Ajout :

²La Municipalité tient un registre contenant des éléments du patrimoine arboré supprimés et les plantations compensatoires. Elle transmet les données relatives aux suppressions et plantations compensatoires effectuées sur des surfaces agricoles au service cantonal compétent.

C'est **accepté** par 28 voix pour, 13 contre et 7 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis 16/2024 tel qu'**amendé**.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 16/2024 de la Municipalité du 4 novembre 2024 ;

Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 40 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention

1. **d'adopter** tel qu'**amendé** le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré ;
2. **de fixer** son entrée en vigueur au premier jour du mois suivant son approbation par le Chef du département cantonal de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.

10. PRÉAVIS 17/2024 - NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LES PLACES D'AMARRAGE ET D'ENTREPOSAGE À TERRE DES BATEAUX

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. M. Devanthéry :

Il se réfère au rapport de la commission ad hoc, lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis 17/2024.

Les 4 amendements proposés **au règlement** sont :

Art. 11 Places pour visiteurs-euse-s :**Ajout d'un alinéa 4 :**

⁴Le-la visiteur-euse qui amarre son bateau sur une place visiteur demeure responsable, à l'entière décharge de la commune et de l'Etat de Vaud, de tout dommage ou inconvénient dont il-elle pourrait être l'objet ou la cause.

Art. 16, alinéa 1**Suppression-**

¹Un-e représentant-e de la Municipalité est autorisé-e à monter sur tout bateau visiteur non occupé et amarré sans autorisation. Il-elle peut le faire déplacer ~~dans le port~~.

Art. 24 Interdictions - Alinéa 1, lettres e) et h)

Alinéa 1. Il est interdit :

Suppression de la lettre e), soit :

~~e) D'utiliser des radeaux, des planches à voile, des stands up paddles ou des matelas dans le port~~

et modification de la lettre h, soit :

~~h) De pêcher au moyen d'une ligne au lancer à l'intérieur du port.~~

La discussion est ouverte.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

La Municipalité a déjà pris note des diverses modifications de la commission ad hoc. Il l'en remercie. Elle accepte ces modifications.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote les **4 amendements** proposés par la commission ad hoc :

Art. 11 Places pour visiteurs-euse-s :**Ajout d'un alinéa 4:**

⁴Le-la visiteur-euse qui amarre son bateau sur une place visiteur demeure responsable, à l'entière décharge de la commune et de l'Etat de Vaud, de tout dommage ou inconvénient dont il-elle pourrait être l'objet ou la cause.

C'est **accepté** à l'unanimité.

Art. 16, alinéa 1**Suppression**

¹Un-e représentant-e de la Municipalité est autorisé-e à monter sur tout bateau visiteur non occupé et amarré sans autorisation. Il-elle peut le faire déplacer. ~~dans le port.~~

C'est **accepté** à l'unanimité,

Art. 24 Interdictions (2 amendements)

Alinéa 1 Il est interdit :

Suppression de la lettre e) :

~~e) D'utiliser des radeaux, des planches à voile, des stands up paddles ou des matelas dans le port.~~

C'est **accepté** à l'unanimité.

et la lettre h) devient :

h) De pêcher à l'intérieur du port.

C'est **accepté** à l'unanimité.

Le Président passe au vote le préavis 17/2024 tel qu'**amendé**.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 17/2024 de la Municipalité du 4 novembre 2024 ;

Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

à l'unanimité

1. **d'adopter** tel qu'amendé le nouveau règlement communal sur les places d'amarrage et d'entreposage à terre des bateaux tel que présenté ;
2. **de fixer** son entrée en vigueur après son approbation par le Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.

11. PRÉAVIS 18/2024 - RÈGLEMENT CONCERNANT LE SERVICE DES TAXIS

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande à la rapportrice de la commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

Mme M. Janeiro :

Elle se réfère au rapport de la Commission ad hoc, lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 18/2024 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Il passe au vote le préavis 18/2024 tel que **présenté**.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 18/2024 de la Municipalité du 4 novembre 2024 ;
Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

1. **d'adopter** tel que proposé le règlement concernant le service des taxis ;
2. **de fixer** son entrée en vigueur au premier jour du mois suivant son approbation par la Cheffe du département des institutions, du territoire et du sport.

12. COMMUNICATION 04/2024 - PLAN DES INVESTISSEMENTS 2025

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

13. COMMUNICATION 05/2024 - RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À LA PÉTITION « STOP À LA TAXE- VIGNETTE SPÉCIALE INJUSTE SUR LES DÉCHETS VERTS »

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. P. Vionnet :

Le comité de la pétition remercie le Municipal, M. R. Bech, et son chef de service pour l'échange parfois animé reflétant l'incompréhension des citoyens qui a eu lieu à la Maison Jaune et il les remercie aussi pour leur réponse assez exhaustive.

On considère que la Municipalité a tort de ne pas tenir compte d'un seul des arguments de plus de 850 citoyens/électeurs. On considère ceci comme un vrai déni de démocratie. La proposition d'appliquer une taxe forfaitaire par parcelle de CHF 50.- eut été un bon compromis, d'ailleurs nullement évoqué dans la communication.

Donc, la Municipalité a préféré appliquer une taxe au volume des déchets verts alors que ce n'est pas le cas pour les déchets encombrants. A relever qu'elle renonce également à ne pas mieux gérer ses charges et d'optimiser les collectes.

Bref, la Municipalité et son Municipal, M. R. Bech, ont préféré diviser les citoyens de la Commune ! A relever que seulement 2 communes dans le canton ont fait ce choix.

Finalement, c'est un discours d'un autre temps sur lequel les citoyens reviendront l'année prochaine.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

14. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Bureau a reçu ce jour une interpellation du groupe PSIG et consorts « Devenir un dortoir-vitrine à touristes ? La fermeture de la poste comme symptôme de l'érosion des services dans nos bourgs - Quelles stratégies ? ».

Le Président donne la parole à

Mme M. Janeiro :

Donc, comme vous ne l'avez pas reçu avant, elle a été fait à l'arrache, elle s'en excuse d'avance, avant de la lire et puis elle remercie la Municipalité pour les actions qui ont déjà été menées et qu'on a apprises par voie de presse. Cette interpellation vise un peu à élargir la réflexion là-dessus.

Elle lit l'interpellation.

« Depuis quelques années, nous assistons à une dégradation des services et prestations à la population, disponibles présents, dans les villages de la commune de Bourg-en-Lavaux par rapport à sa taille et son dynamisme. L'équilibre, notamment à Cully, se fragilise.

Ces dernières années et particulièrement ces derniers mois, plusieurs commerces emblématiques de la Commune, notamment dans le bourg de Cully, ont fermé, ont été remis avec difficulté ou ont réduit leurs horaires. D'autres sont à remettre ou envisagent de fermer. Le marché du jeudi est réduit à proportion congrue. Certes, la fin des travaux dans le nouveau quartier du plateau de la gare a amené de nouvelles enseignes, mais cela entraîne le risque d'un déplacement de la clientèle et d'une accélération des disparitions d'enseignes locales et de qualité dans le bourg.

Cette perte de vitalité est inquiétante puisqu'elle est non seulement pénalisante pour l'économie locale et l'emploi de proximité, mais met en péril un élément important de la vie locale et des liens de communauté. Ce scénario nous conduirait à devenir des villages dortoirs pour la population, avec l'avantage d'être une vitrine pour les heureusement nombreux touristes.

Le point culminant de cette érosion réside dans la menace de fermeture prochaine de l'office de poste à Cully annoncée par la Poste, le dernier sur le territoire communal. Nous avons pris acte avec satisfaction de la volonté de la Municipalité de se battre avec détermination contre cette attaque contre le service public.

Nous posons à la Municipalité les questions suivantes :

Fermeture de l'office postal

1. La Municipalité partage-t-elle l'avis comme quoi la présence d'offices postaux sur l'entier du territoire est une marque de qualité et d'accessibilité du service public et contribue à la cohésion sociale ?
2. La Municipalité partage-t-elle des groupes de population les moins à l'aise avec le passage au numérique et qui risquent de se voir exclus de nombreux services s'il n'est plus possible de se les procurer à un guichet ?
3. Quelle est la stratégie de la Municipalité pour empêcher la fermeture de la Poste de Cully ?
4. Quels contacts ont été pris ou seront pris avec les autres acteurs concernés (associations des commerçants, sociétés locales, services de l'Etat, autres communes, autres acteurs) ?
5. La Municipalité est-elle prête à utiliser tous les moyens juridiques et politiques à sa disposition pour empêcher la fermeture de l'office de poste de Cully ?

Commerce local

1. Quelle est l'appréciation de la Municipalité face à l'accélération de la disparition des commerces sur le territoire communal ?
2. La Municipalité a-t-elle une stratégie et/ou un plan pour enrayer le déclin du commerce local sur le territoire communal ?

Cully, 6 décembre 2024 »

Le Président prie Mme M. Janeiro de déposer au bureau l'interpellation avec les signatures (5 au minimum).

Le Président demande à la Municipalité si elle souhaite déjà s'exprimer ce soir à ce sujet ou alors à la prochaine séance ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il est un peu étonné de cette interpellation, parce qu'il croit que si on lit le Courrier attentivement, journal offert gracieusement aux habitants de BEL, il y a déjà plusieurs semaines qu'un article a passé dans ce journal. On a entrepris actuellement toutes les mesures disponibles pour la Municipalité de réagir par rapport à ça. C'est évident, même une monstre évidence, que nous, en tant que chef-lieu de district, il l'a mis dans le journal, on n'est pas du tout d'accord avec ça. On a déjà travaillé là-dessus, on a écrit à Berne, on écrit encore un 2^{ème} courrier maintenant pour être clair avec ça. Mais, on sait très bien que la Poste est une machine puissante et, malheureusement, ce n'est pas partie gagnée et on a pris l'angle avec toutes communes du canton qui sont concernées. Ça c'est aussi écrit noir sur blanc dans le journal, avec un article, hier, avec les photos. Il y a tout qui est expliqué. Donc, il est un tout petit peu étonné de cette interpellation !

Mme M. Janeiro :

Oui, effectivement, elle a lu l'article et en fait, l'idée aussi de son interpellation, c'était de pouvoir en fait rappeler les actions qui sont faites, de le rappeler ici dans ce Conseil et puis de savoir s'il y avait d'avantage d'actions qui pourraient être prises.

Il y a d'autres questions dans l'interpellation, c'est un problème qui est plus global et qui ne concerne pas seulement l'office de la Poste.

Elle profite de réitérer le point qu'elle a dédié en tout début de lecture de l'interpellation, qu'elle remerciait la Municipalité pour les actions qui ont été prises.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Concernant la dernière question, qu'il a entendue : vous parlez de la mort des magasins dans le bourg de Cully. Alors, il est aussi un tout petit étonné, parce qu'on a entendu des gens de certains partis, et du vôtre, entre parenthèse, qui eux voudraient absolument enlever toutes les voitures au centre du Bourg de Cully. Ils ne veulent plus de parc là-bas, et que toutes les voitures disparaissent. Hors, vous vous contredisez, parce que si on enlève les voitures et que les gens ne peuvent plus aller au bourg de Cully en voiture, alors, c'est certain que les commerces vont disparaître. On essaye de sauvegarder tout ce qu'on peut, on a mis des places de parc gratuites pour que les gens viennent toujours à Cully. Il y a des travaux certes, mais on est bien obligé de les faire, que ce soit du bâtiment communal au Temple 1 ou la route. Et quand ces travaux seront finis, ben voilà, il ne faut pas oublier que si on enlève les voitures au milieu du village, alors il garantit que les magasins, ça c'est certain, vont mourir.

M. Y. Kazemi :

Il n'intervient pas du tout en lien avec la substance, mais en lien avec l'idée et puis il va demander à ses collègues de faire preuve de collégialité, mais il pense que symboliquement, nous pourrions, nous Conseil communal de BEL, soutenir toutes les démarches que fait la Municipalité pour lui assurer le soutien d'un vote symbolique qui permet aussi à la Municipalité de dire qu'elle agit finalement aussi sur ce mandat du Conseil communal, il ne sait pas comment l'inclure pour que symboliquement on ait un vote de soutien au travail de la Municipalité.

Mme N. Pfeiffer :

C'est une préoccupation, qu'elle imagine pour tout le monde, de voir que les commerces disparaissent et de voir le centre des bourgs se raréfient, bien sûr. Elle ne sait pas si c'est vraiment la vraie forme ici aujourd'hui, mais ce serait peut-être une fois l'occasion d'avoir une réunion publique pour en discuter et pour chercher des idées ensemble. Elle ne sait pas si ça se résume aux voitures ou pas aux voitures. Il y a certainement d'autres paramètres. Mais elle pense que d'avoir une réflexion citoyenne, nous tous, autour de ce thème un jour, ce serait certainement, une très belle idée avant qu'il n'y ait plus rien.

Elle est d'accord pour le vote symbolique.

Le Président propose un vote symbolique.

C'est **accepté** par acclamations.

Mme M. Janeiro :

Si quelqu'un a envie de faire cela par voie de résolution, c'est possible, et elle s'enjoint à cette résolution si quelqu'un désire la rédiger.

M. Y. Kazemi :

Il propose de préparer la résolution sur le moment pour la mettre au vote.

Le Président accepte et laisse le temps à M. Y. Kazemi de la rédiger.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

M. Y. Kazemi remet au Président sa résolution. Elle est lue aux membres du Conseil :

« Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales et Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous soumettre la résolution suivante:

Par ce vote, le Conseil communal tient à exprimer son soutien à la Municipalité de Bourg-en-Lavaux pour les actions entreprises et à venir visant à faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter la fermeture de l'office postal de Cully.

Fait à Grandvaux, le 6 décembre 2024 par M. Yves Kazemi »

Le Président passe au vote la résolution de M. Y. Kazemi.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

a entendu la résolution de M. Yves Kazemi du 6 décembre 2024, soit :

« Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales et Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous soumettre la résolution suivante:

Par ce vote, le conseil communal tient à exprimer son soutien à la Municipalité de Bourg-en-Lavaux pour les actions entreprises et à venir visant à faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter la fermeture de l'office postal de Cully.

Fait à Grandvaux, le 6 décembre 2024 par M. Yves Kazemi »

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité** par un vote par acclamations des conseillères-ers.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu l'interpellation du groupe PSIG et consorts du 6 décembre 2024 ;

Où le rapport :

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par acclamations

de prendre en considération cette interpellation et de la renvoyer à la Municipalité qui y répondra.

15. COMMUNICATIONS DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Le Président donne la parole aux représentants des associations intercommunales qui souhaitent intervenir.

La discussion est ouverte.

M. M. Noël - AIEJ :

Le Conseil intercommunal de l'AIEJ s'est réuni le 9 octobre 2024 à Ropraz. Le budget 2025 a été accepté à l'unanimité de ses membres. La délégation de B-E-L, composée de MM. L. Béguelin, J. Cuénoud, JC Schwaab, Municipal et lui-même ont été très sensibles aux armoiries de la commune. Notre prochaine séance est agendée pour le 10 mai 2025. Vous serez informés des présences et des aboutissants lors du prochain conseil.

M. R. Baehler - ASCL :

La dernière séance du Conseil intercommunal de l'ASCL s'est déroulée le jeudi 14 novembre 2024 à l'aula du collège du Verney à Puidoux, où il y a tout d'abord eu la prestation de serment de notre collègue, Mme Eliane Potterat, à laquelle il souhaite la bienvenue à l'ASCL.

Après avoir accepté le PV de la séance ordinaire du 25 avril 2024, il communique à l'assemblée la démission de notre secrétaire, Mme Eliane Fedrigo, pour des raisons personnelles. Il faudra qu'on trouve quelqu'un pour la remplacer.

Le préavis 14/2024 - Budget 2025 a été accepté à l'unanimité, après discussion bien sûr. Le budget total s'élève à CHF 6'944'810.- dont CHF 3'228'315.- pour la commune de Bourg-en-Lavaux. On peut signaler que par rapport à 2024, il y a un supplément de 3,72%.

Il remercie le Conseil de son attention !

M. F. Lederrey - APOL :

Le Comité Intercommunal de l'APOL s'est réuni à la salle du Conseil de Lutry le 28 novembre à Lutry. Il a débuté par l'appel suivi de l'approbation de l'ordre du jour et du PV (unanimité), le président Cossy relève que, comme habituellement le Corum est juste atteint, il était inquiet lors de l'arrivée des membres, qu'il y ait trop peu de conseillers présents, 10 excusés sur 25 personnes composant le Comité.

Deux points étaient à l'ordre du jour.

La création d'un règlement de fourrière, qui n'existait pas jusqu'alors, a été acceptée à l'unanimité. Peu de questions ont été suscitées, si ce n'est aux sujets :

- des cas de mise en fourrière

et

- de la responsabilité des émoluments et des débiteurs.

Tous ces points ont été éclaircis par le Cdt Cavin et le Municipal Sutter,

Il est à noter que l'APOL ne dispose que de 2 places de mise en fourrière.

Le règlement sur les salaires des aspirants, a été accepté à l'unanimité, car le montant total de la masse salariale ne change pas, il est simplement subdivisé en deux parts, l'une étant le salaire propre et l'autre le défraiement. Le Cdt Cavin a, par ailleurs, mentionné que ce règlement est une mise à jour en direction du règlement cantonal, qui est souhaité, mais pas réalisable, pour notamment des questions d'âge et de caisse de pension. Il a également été mentionné la difficulté à trouver du personnel. Les salaires pratiqués par l'APOL sont dans la moyenne pratiquée

En fin de séance, il a été proposé par M. Chapuisat, que dans le procès-verbal, **le nombre d'absents par commune soit notifié**, car Lutry n'avait, ce soir que 4 membres sur 10 conseillers. Bourg en Lavaux s'en tire honorablement avec 5 présents sur 6. Ce point a été soumis au vote et accepté.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

16. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Tout d'abord, il remercie le Conseil pour l'acceptation de tous les préavis de ce soir, tout particulièrement celui du budget 2025. On a eu plus de discipline que l'Assemblée française ces jours passés.

Ce printemps, il a rencontré 2 jeunes de notre Conseil, Léon Denisart et Basile Debraine, qui avaient lancé l'idée de créer ou de former une commission des jeunes, dont le but étant d'éventuellement soit de donner des idées à la Municipalité pour la commune de Bourg-en-Lavaux ou participer à des discussions par rapport à des projets. Et puis, début octobre, on a envoyé un tout ménage à la commune. Résultat des courses, on n'a reçu que 2 inscriptions de jeunes 16 et 22 ans, sauf erreur. Apparemment, ils ne se sont pas beaucoup intéressés, mais il en discutera avec Léon Denisart et Basile Debraine pour voir ce qu'on va faire avec ça, parce que 4 personnes, il n'est pas sûr que ce soit suffisant. On en rediscutera.

Puis, suite à la séance de l'ASCL, il y a eu une petite explication concernant les nids de frelons asiatiques. Une personne du Conseil de l'ASCL lui a demandé s'il pourrait en dire 2 mots au Conseil de Bourg-en-Lavaux. Effectivement, M. J.-F. Rolaz a présenté l'histoire des nids de frelons. Ce frelon asiatique, malheureusement, a la grosse habitude de se nourrir des abeilles, donc il détruit énormément de ruches d'abeilles. Et puis en ce moment, on voit vraiment très bien ces nids de frelons, qui sont vraiment des gros ronds dans n'importe quels arbres et actuellement, on les voit très bien parce que les feuilles ne sont plus là. Donc, si jamais vous apercevez ces gros nids, il faut vraiment les faire détruire par un spécialiste. Et en principe, les propriétaires de l'arbre sont plus ou moins responsables. Parce que si vous voulez qu'on sauve un peu nos abeilles, pensez-y.

Ensuite cette année, une fois n'est pas coutume, vous avez vu sur vos tables que la Municipalité a le plaisir de vous offrir un sac avec les armoiries de Bourg-en-Lavaux, un livre qui a été fait par M. J.-P. Bastian et un petit pin's, qu'il portait déjà la dernière fois au Conseil. Donc, on vous fait un petit cadeau. Profitez-en, c'est sympa. Et voilà.

Pour terminer, il rappelle que la Municipalité a le plaisir de vous offrir la soupe traditionnelle le 20 décembre 2024 à la grande salle d'Epesses, dès 17h30.

Il reprendra la parole tout à la fin de la séance du Conseil pour dire un petit mot de fin d'année.

Mme Evelynne Marendaz-Guignet, Municipale

Le projet de la maison de Watteville, Epesses. La Municipalité a pu se décider sur un projet d'installation de 3 appartements dans cette maison. Ce projet a été validé par les monuments historiques. Il y a eu un préavis positif et donc, actuellement, on a lancé un appel d'offres public ouvert à architectes pour conduire ensuite le projet d'étude, puis de réalisation pour cette maison.

Nous escomptons être devant le Conseil avec un préavis au mois de mai 2025. Et puis, du coup nous avons trouvé un locataire à durée déterminée et fixe pour cette maison. C'est une famille qui habitait Villette et qui voulait quitter son domicile, et qui occupe maintenant la maison de Watteville jusqu'au début des travaux.

Autre sujet qui fait beaucoup de bruit dans le bourg de Cully. C'est les travaux sur le bâtiment qui est situé à la rue du Temple 1, c'est-à-dire la maison qui est derrière la fontaine, qui est maintenant cachée. Nous espérons terminer toute la phase de démolition au plus tard à la mi-janvier 2025, mais actuellement, ils sont en train de piquer des murs et ça avance bien. Donc, peut-être que nous arriverons à terminer avant Noël. C'est en tout cas notre objectif.

Et en cette journée du 6 décembre 2024, en venant à la séance du Conseil avec un préavis, elle avait des souvenirs d'enfance, on se réjouissait beaucoup de St Nicolas mais, il y avait toujours un peu de père fouettard quand même. Donc, un grand merci d'avoir maintenu la tradition, il y avait un petit peu de père fouettard. Vous m'avez fait beaucoup de St-Nicolas et elle se réjouit de faire cette fête avec tous.

M. Raymond Bech, Municipal

Il n'a pas de communication.

M. Jean-Yves Cavin, Municipal

Nous avons prévu, si tout va bien après une saga interminable, de mettre à l'enquête publique et en consultation publique les instruments de planifications territoriales de la commune, donc le plan directeur communal-PDCom et le plan d'affectation communal-PACom, normalement au début février 2025. C'est une saga qui a commencé en octobre 2011 pour le plan directeur-PDCom. Le Conseil a accepté d'initier ce travail et c'est une concrétisation et un aboutissement de notre travail intense au sein de la Municipalité et du service de l'urbanisme, en particulier, pour réussir à finaliser ces documents après une quantité d'échanges phénoménaux avec le Canton.

Nous allons en discuter très prochainement en Municipalité, puis une information publique sera organisée au moment de la mise à l'enquête avec, évidemment, des informations à tout ménage et plus précises pour les propriétaires qui seraient lourdement impactés par ces changements réglementaires qui seront évidemment très très importants.

Et si tout se passe bien, il aimerait beaucoup que ce soit présenté au Conseil communal avant le changement de législature.

Donc, il y a de quoi « se réjouir » parce que ça va être très spectaculaire comme changement.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Il n'a pas de communication, mais il remercie le Conseil d'avoir accepté le préavis 17/2024.

Ce n'est pas tous les jours St-Nicolas. Il voit qu'il y en a qui sont plus faciles à défendre que d'autres.

Il avait eu le père fouettard au dernier Conseil pour une terrasse et ce soir c'était la St-Nicolas.

Merci pour votre unanimité sur ce règlement et il souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, à vous tous et à vos proches.

M. Jean-René Gaillard, Municipal

Il se réjouit de se mettre en œuvre et de continuer les travaux dans ces vignes pour ce projet pilote. Et puis, le samedi 14 décembre 2024 à Riex, il y a la vente de sapins de Noël. Un flyer est sur vos tables. Le bénéfice de cette vente sera donné à la Fondation Etoiles filantes qui offre des moments de bonheur et des expériences exceptionnelles à des enfants et adolescents vivant avec une maladie ou un handicap en réalisant leurs rêves le plus cher et en offrant des excursions et des activités de loisir.

Il souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal

Il croyait avoir gagné le prix du règlement le plus ennuyeux avec celui sur les taxis, mais depuis qu'il a appris que l'APOL a un règlement sur la fourrière, il s'avoue vaincu, quoique qu'il en soit, il remercie le Conseil de l'avoir accepté. On va pouvoir aller de l'avant.

Il a une petite information. Le mardi 17 décembre 2024 à 11h00, nous allons inaugurer le plus bel arrêt de bus de la commune qui est à Pra Grana. C'est aussi grâce à vous que nous allons le faire. Vous êtes toutes et tous cordialement invité-e-s à cette cérémonie.

Il souhaite à tous et à toutes de très belles fêtes de fin d'année.

17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La discussion est ouverte.

M. Y. Kazemi :

Il lit la proposition de vote de la résolution, suite à l'interpellation, voir sous point 14.

M. F. Pittet :

Comme vous le savez, le suivi du guide paysage Lavaux 2021 et du projet de la mobilité fait partie des points suivis par la Cogest. Lors de la dernière séance du Conseil communal, on a entendu que la Municipalité regrettait les murs en béton de l'autoroute. Dans le préavis 04/2023, il est annoncé que le mur de soutènement de l'arrêt de bus à Pra Grana serait muni d'un parement en pierres naturelles, type Lavaux. Alors, qu'en est-il de ce mur de soutènement vu que le chantier a l'air terminé et qu'on nous a annoncé l'inauguration toute prochaine. Et il trouve que ce serait assez dommage que en haut on critique ou alors on regrette que ce que font les autres puis que nous on ne fasse pas aussi bien que ça.

M. JC Schwaab, Municipal :

C'est clair qu'un chantier qu'on inaugure quand il est vraiment fini, ça n'existe pas. Alors, c'est toujours prévu de trouver un parement qui soit joli effectivement. On va essayer de faire mieux que ceux de l'autoroute. Ce mur en béton ne va pas être de toute façon laissé en l'état, car il manque encore sa finition et normalement c'est prévu.

Mme N. Pfeiffer :

Elle annonce que la commission culturelle organise un spectacle le dimanche 26 janvier 2025 à 18h00 « C'est moi le chef ! Non c'est Moi ! » avec Nathalie Devanthey et le cuisinier Philippe Ligrion, qui seront à la salle Davel, Cully, et qui vous feront un spectacle dégustatif où ils analyseront les vins de la Commune avec la présence de Mélanie Weber.

M. P. Humbert :

Il apporte une petite précision, s'agissant de la culture sans produits de synthèse pour les vignes. Il faudrait que l'on arrête de parler de culture sans produits de synthèse pour les vignes, mais que l'on parle de culture sans produits organiques de synthèse. S'agissant de synthèse, le sulfate de cuivre est un produit de synthèse et donc, il voit mal tous les vignerons se passer du sulfate de cuivre. Il voulait juste faire cette précision. Merci beaucoup.

M. M. Cardinaux :

Il a une question à la Municipalité au sujet des travaux pour le remplacement des collecteurs à la route de Crétaz. Est-ce qu'on peut avoir un petit état de la situation et de l'avancement des travaux, et surtout expliquer les retards, parce qu'on a annoncé dans le préavis 9 mois de travaux, mais ça fait bientôt une année ou même un peu plus.

Et surtout de savoir, s'il serait possible de réduire les installations de chantier qui sont en fait dans un état stationnaire depuis 2 ou 3 mois, notamment à la route de Crétaz, entre la gare et le bourg de Grandvaux. C'est relativement dangereux pour les piétons, surtout pendant cette période hivernale.

M. R. Bech, Municipal :

Pour la 2^{ème} question, il va examiner cela avec le chef de service. Il ne peut pas y répondre de suite. Pour la 1^{ère} question, c'est vrai qu'on a pris pas mal de retard. La raison principale étant que nous avons soumis aux CFF un projet d'une gaine de sécurisation du chantier, puisque le chantier va passer sous le pont des CFF. Les CFF, il y a déjà quelques mois maintenant, nous ont retoqués sur ce projet et ont exigé toute une série d'autres mesures, dont le coût était estimé à CHF 250'000.-. Des mesures qui allaient largement au-delà d'une simple sécurisation du chantier pour le pont CFF, mais qui étaient une sorte de travaux de renforcement du pont lui-même pour le futur. Donc sur cette base-là, évidemment, on ne pouvait pas être en mesure de faire cela parce que ça allait largement plus loin de ce que nous considérions comme nécessaire. Nous avons réexaminé un autre projet, une autre possibilité qui coûte quand même plusieurs dizaines de milliers de francs par ailleurs. Cet autre projet a été soumis à l'examen des CFF, qui nous ont demandé encore des mesures complémentaires et une étude d'un ingénieur géotechnique qui a fait toute une série de travaux et d'estimations, et puis maintenant les CFF nous demandent d'expertiser cette analyse du géotechnicien.

Donc, nous en sommes là, nous avons visiblement à faire aux CFF avec une personne qui est, il dirait, plus que pointilleuse, voire même plus, et nous en sommes là actuellement. Nous avons pris contact avec d'autres techniciens qui travaillent notamment très régulièrement pour les CFF et on va essayer de débloquer la situation, mais tant qu'on n'a pas le feu vert des CFF, on ne peut pas continuer le chantier.

M. G. Dana :

Il est porteur de l'étonnement d'une habitante de Riex qui a écrit par 2 fois des courriers à la Municipalité qui contenaient toute une série de cartes postales des habitants de Riex et d'Epesses pour remercier la Municipalité. Elle n'a pas reçu ni réponse ni accusé de réception. Elle s'en est étonnée. Quelques semaines plus tard, elle a écrit une lettre qu'elle a rédigée exprès de manière manuscrite pour un point de détail. Et puis elle ne reçoit non plus aucun accusé de réception ni réponse.

Il fait part de son étonnement, surtout que la commission de gestion, au mois de juin, avait clos un point où on parlait du niveau de service.

Il demande de quand même de prendre des mesures et de faire attention à ce que ça ne se produise pas trop souvent. Merci.

M. Ch. Currat :

On arrive bientôt au terme de la législature 2021-2026, donc, nous aurons en 2026 les prochaines élections. Il se demandait si on ne pouvait pas profiter de cette étape importante de la vie de notre commune avec l'élection des nouveaux organes législatifs et exécutifs, pour essayer de voir comment intéresser au mieux les habitants de notre commune - on parlait des jeunes précédemment - à ce que nous faisons, à l'utilité de ce que nous faisons. Ce n'est pas toujours évident d'aller vers les gens, d'essayer de faire comprendre. Il se demandait comment on pourrait le faire ?

Alors une idée parmi d'autres et il s'adresse au Bureau, à la Municipalité, ou aux gens qui auraient travaillé sur un dossier de ce type ou qui seraient intéressés d'y participer : Est-ce qu'on pourrait organiser une séance du Conseil plus pédagogique, avec plus de public, voire diffusée sur le site de notre commune ou sur un média local. Une séance qui pourrait être utilisée dans les écoles pour sensibiliser les jeunes. On essaierait d'attirer du monde que ce soit par une lettre à la population,

par des affiches, par le Courrier ou autres. Il sait que ce n'est pas évident, mais on pourrait peut-être rendre une séance du conseil un peu plus « festive/dynamique » et aisée d'accès.

Avant la séance déjà, on pourrait imaginer quelque chose de convivial sur la place devant la salle à Aran, ou dans un autre lieu. Les personnes pourraient venir avec leurs enfants et un système de garderie pendant le conseil pourrait être organisé. Pas forcément un apéritif car avant les débats...

On peut imaginer que cette séance-là soit plus légère, avec un rappel du fonctionnement au début et des explications au fur et à mesure. Comment la commission a travaillé ? Comment la Municipalité a rédigé le préavis ?

On pourrait ajouter une séance en septembre 2025 ou utiliser celle d'octobre pendant laquelle il y a généralement moins de préavis à traiter. En outre, à cette saison, on peut espérer qu'il fasse meilleur en tout cas qu'au cœur de décembre pour les parties conviviales à l'extérieur.

Comme déjà dit, il serait intéressant que cette séance puisse aussi être diffusée de manière large et puisse être visualisée par la suite sur le site de la commune par exemple. Il faudrait viser un public large, les jeunes bien entendu, mais aussi par exemple les nouveaux habitants ou ceux qui habitent dans des quartiers un peu périphériques et qui peuvent moins ressentir l'appartenance à notre commune.

Donc, voilà un peu sa proposition. C'est une idée, bien sûr, non partisane. Le but est vraiment de faire venir les gens pour connaître l'exercice démocratique que nous faisons, pour comprendre l'utilité même des projets communaux pour leur quotidien.

Après la séance, il réfléchit à la possibilité de présenter les partis, mais cela ne semble pas forcément le bon moment. On pourrait avoir juste un QR code pour chaque parti sur une affiche. Et encore, pas sûr que cela soit pertinent. L'important sera plutôt de discuter avec les gens qui seront venus, de manière ouverte et non partisane. C'est le fonctionnement démocratique qui doit être au cœur de cet exercice.

Alors de nouveau, peut-être qu'on aura moins de monde que l'on espérerait, mais si on ne tente rien, on n'ira pas non plus beaucoup plus loin. Et puis il trouverait bien qu'on ait des gens de divers milieux qui puissent travailler ensemble sur ce projet et élargir aussi la provenance des gens qui viennent au conseil, comme par exemple avec des nouveaux habitants et ou plus de jeunes. Chacun peut apporter quelque chose à notre commune.

Mme V. Hill :

Oui, elle trouve que c'est une chouette idée que d'essayer d'intéresser les autres citoyens à ce qu'on fait. C'est vrai qu'en fait le contenu des séances du Conseil, elle trouve qu'il est souvent assez difficile d'accès, elle dirait, et puis en fait nous, BEL Action, on fait des podcast justement dans ce but-là, des résumés de moins de 9 minutes afin de rendre un peu plus digeste le contenu des séances du Conseil. On est en train d'en relancer une série et on essaye de ne pas être partisan, donc de s'ouvrir aux autres. Si vous êtes approchés par des personnes de BEL Action pour enregistrer un podcast, on vous demande de leur faire bon accueil. Merci.

M. Ch. Currat :

C'est juste des éléments qu'il avait écrits. Il se disait, si on avait peu d'objet, cela pourrait permettre aussi d'expliquer ce qu'on a fait pour ces objets. Par exemple : la Municipalité pourrait présenter rapidement comment est préparé un préavis, comment ils ont travaillé avec les services de la commune et autres parties prenantes. Une personne d'une commission ad hoc pourrait dire, voilà le travail qui a été fait au sein de leur commission, afin de montrer ce côté didactique. D'où l'idée que cela pourrait être repris après dans les classes ou bien ailleurs. Il n'a pas un projet clé en main, mais propose d'initier un tel projet.

M. B. Duboux :

A la lumière des 2 rapports-préavis 2024, qui ont porté sur des questions de choix de méthodes viticoles. Certains des membres des commissions ad hoc ont jugé important de demander à la

Municipalité des précisions en matière de rentabilité, de gestion et de stratégies du domaine vitivinicole. Alors c'est pour cela que prochainement en courant 2025, avec Mme A. Baehler Bech, nous déposerons un nouveau postulat.

Mme J. Potin :

Elle a une remarque sur l'ordre du jour d'aujourd'hui. Elle a trouvé que quand on veut étudier le budget, ça nous prend beaucoup de temps si on veut bien le faire. Et quand il y a 1, 2, 3, 4, 5 préavis supplémentaires pour cette séance de décembre, elle trouve que c'est imposer à tout le monde un grand travail et, vu le peu de questions posées sur le budget, elle se rend bien compte que chacun a choisi un sujet sur lequel il a travaillé et peut-être qu'il faudrait allonger cette séance.

C'est une remarque personnelle, mais elle voulait la partager avec vous.

Et puis, elle voulait absolument remercier la Municipalité, parce que ce dictionnaire passionnant, c'est un magnifique cadeau ! Merci beaucoup. Elle espère qu'elle parle au nom de tout le monde.

Mme E. Potterat :

Une question. Elle a vu fleurir une barrière vers le bâtiment du caveau des vigneron et elle aimerait savoir ce qu'il en est, quand est-ce qu'elle sera mise en service, à quoi ça servira. Elle a l'impression que les places de parc blanches qui sont le long de la salle Davel avaient un caractère provisoire, et elle voit qu'elles sont toujours là, et que vu qu'il y a une barrière, ça veut dire que le parking descend jusqu'à cette limite-là

Elle aimerait avoir un petit point de situation.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il y a une barrière parce qu'on a quand même, l'été surtout, énormément de parkings sauvages, donc les potelets, qui étaient habituellement mis en place, sont toujours enlevés. En conséquence, les gens autorisés à aller sur la place d'Armes auront un passe pour un badge ou un numéro de code pour passer.

L'autre question, les places provisoires blanches vont rester. La mise en service débutera au printemps. Le caveau et tous les habitants du coin auront un badge et puis les services voirie, etc, également. Actuellement, les places de parc qui sont prises tout le long de salle Davel, le sont par des entreprises qui travaillent chez nous. On ne sait pas tellement où les parquer, donc on les met en ce moment sur la place d'Armes, sur la place en gravier ou sur cet emplacement. Ce qui a été aussi le cas pour la réfection du débarcadère pour les containers de l'entreprise qui l'a refait. Donc, on utilise ce secteur pour essayer d'assouplir le restant des places de parc sur la commune.

Et vous avez remarqué aussi que nous avons mis à disposition le parking des Ruvines-Plant Robert gratuitement jusqu'à la fin des travaux et on voit que ça marche pas trop mal, car il est souvent complet. Et puis maintenant, vous avez encore le parking de P+R à la gare qui fonctionne vers la grande surface qui s'est ouverte au mois de novembre 2024.

M. B. Duboux :

Les locataires de places de parc à la sortie Est du village d'Epesses. On est en train de faire peau neuve pour la route de la Corniche et les locataires de ces places demandent à la Municipalité de ne pas oublier que certaines voitures ont pris un peu d'embonpoint, et puis ces places pourraient être un plus importantes que des places pour des tracassets. Tout le monde apprécierait.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président donne la parole à M. J.-P. Haenni, Syndic, pour son petit mot de fin d'année:

« Pour le moins qu'on puisse dire, depuis 2020, on a traversé une période difficile au niveau sanitaire, mais encore bien plus délicate au niveau de la sécurité internationale depuis 2022. Aujourd'hui, la

société publique semble se porter mieux, mais concernant la paix mondiale, c'est une autre affaire. Toutefois, restons optimiste. Suite à l'élection du nouveau président des Etats Unis, qui a promis mettre fin à la guerre en Ukraine rapidement après son investiture le 20 janvier prochain, on verra s'il tient parole.

Souvenez-vous l'année dernière, en cette même séance de fin d'année, je vous disais quelle chance nous avons d'être en Suisse et bien, je le répète, car en une année la situation internationale ne s'est pas du tout améliorée. Pire encore avec la France, notre grande voisine, qui vit une crise politique sans précédent en ce moment. Ce n'est pas pour aider à retrouver rapidement une stabilité politique intérieure du vieux continent qu'est l'Europe, mais malgré tout, notre beau pays, qui est la Suisse, réussi toujours à s'en tirer sans trop être ébranlée par ce qui s'y passe autour de nous. C'est assez fabuleux.

Donc, soyons reconnaissants d'arriver une fois de plus à passer des fêtes de fin d'année en toute sérénité. Après ce petit préambule, revenons à quelque chose de plus agréable.

Chaque conseillère, chaque conseiller, je vous remercie pour votre engagement à œuvrer pour le bien de notre population en acceptant les nombreux préavis de la Municipalité que vous a soumis durant toute l'année. Je remercie également mes collègues de la Municipalité pour tout le travail fourni ainsi que pour la bonne ambiance lors de nos séances hebdomadaires. J'adresse mes chaleureux remerciements à l'ensemble de notre personnel qui œuvre toute l'année pour le bien-être de notre population, ainsi que pour l'accueil des nombreux touristes qui viennent visiter notre magnifique région. Mes remerciements tout particulièrement à notre boursier, Yves Sesseli, pour sa présence ce soir et pour son énorme travail de mise sur pied de MCH2 cette année, ainsi que mes remerciements à notre huissier, Pierre-Alain Genton, pour sa disponibilité chaque jour et toute l'année.

Pour terminer, je vous souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à vos familles, de lumineuses fêtes de Noël et tous mes meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité, pour la nouvelle année.

Belle soirée, bon appétit et santé ! »

Acclamations.

Rappel

Le Président demande aux conseillers-ères qui ont fonctionné comme membres des commissions de bien venir signer leurs rapports vers la secrétaire.

Le Président se réjouit de pouvoir partager l'apéro et le repas qui auront lieu ici-même et il annonce que nous aurons une animation musicale pendant et surtout après le repas.

Pour les plus motivés, il y aura aussi une suite avec une soirée dansante.

Le Président clôt l'assemblée à 19h30

Acclamations.

Au nom du Conseil communal

Le Président

La Secrétaire

Loïc Desfayes

Catherine Fonjallaz

Cully, le 5 mai 2025